dans ce Port 43 Bâtimens François & 15 Etrangers. Des premiers, 2 venoient des Colonies; ſçavoir, la *Marie*, Capitaine *Louis-Antoine Viany* de Caſſis, parti de la Martinique; l'*Induſtrieux*, Capitaine *Jean-Louis Villequier* de Marſeille, parti de la Guadeloupe avec des marchandiſes des Colonies; les autres Navires venoient d'Acre, de Smyrne, de Salonique, d'Athênes, de Tunis, de Souſſe, de Whilby, du Havre, de S. Nazaire, de Bandol, de Diano, de Layaſſe, de Blane, de Toſſa, d'Araiſſe, de Luan, de Vineros, d'Almerie, d'Alicante, de Palamos, de Naples, de Livourne, de Saint Reme, de Gênes, de Nice, de Saint Faliou, de Savone, d'Arles, de Cette, d'Agde, de Frejus, de Toulon & de Martigues, chargés de poiſſon ſalé, de bled, d'huile & d'autres marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps, 40 Bâtimens François & 6 Etrangers. Des premiers, 3 alloient aux Colonies; ſçavoir, le *Mars*, Capitaine *Jean-Baptiſte Ferrandy*, parti pour le Cap; la *Henriette*, Capitaine *Philippes Themizy* de Cannes; le *Juſte*, Capitaine *Jean-Baptiſte Nicoleau* de Bordeaux, partis pour la Martinique; les autres alloient à Menton, à Cette, à Frejus, à Narbonne, à Saint Tropès, à la Cale, à Arles, à la Bourdiguieres, à Agde, à Gênes, à Anconne, à Valence, à Barcelonne, à Alicante, en Sicile, au Levant, à Smyrne à Cadix, à Breſt, à l'Orient, à Nantes, chargés de diverſes marchandiſes.

De Nantes, *le* 11 *Avril* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 4 au 10 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 9 Navires François & 17 Etrangers, ſçavoir, le *Saint Caſt*, de 350 tonneaux, Capitaine *le Heudé*, venant des Cayes avec 390 bariques 5 quarts de ſucre brut, 61 bariques de ſucre terré & tête, 1 futaille 26 bariques 20 quarts 6 barils d'indigo, 3 futailles 3 bariques 46 quarts de café, 55 balles 73 ballots de coton, 75 madriers de bois d'Acajou, du carret & autres; le *Parfait*, de 120 tonneaux, Capitaine *le Beſque*; le *Brillant*, de 150 tonneaux, Capitaine *Garino*; l'*Américaine*, de 100 tonneaux, Capitaine *Coireau*; la *Marie Anne*, de 130 tonneaux, Capitaine *Jacques Millau*, venant tous quatre de Marſeille chargés de ſavon, d'huile, de coton, de gomme & d'autres marchandiſes; la *Marguerite* Capitaine *Joſeph Rio*, venant de Riberon avec du vin; l'*Aimable Henriette*, Capitaine *Pierre Rogneteau*, venant de Saint Martin en Ré avec du vin & des peaux de bœuf ſalé; le *Saint Georges*, Capitaine *Georges Aury*, venant de Charente avec du vin; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Kerner*, venant de l'Orient avec du thé, du café, de la porcelaine & de la bierre; l'*Anne Marie*; le *Guillaume & Metta*; & l'*Harmonie*, venant tous trois de Bremen avec des jambons, du bœuf fumé, du goudron, de la laine, de la cire jaune, du ſucre candi, du beurre & de la bierre; la *Demoiſelle Anne*; les *Deux Sœurs*; la *Dame Cornelia*; la *Demoiſelle Jeannette*, venant tous quatre d'Oſtende, trois ſur leſt & 1 chargé de raiſins ſecs & d'amid.; le *Jeune Marchand*; la *Fokke & Marie*, venant tous deux de la Friſe avec diverſes marchandiſes; le *Dauphin*, venant de Zericzée ſur leſt; le *Sototerdick*; la *Serviable*; le *Jeune Martin*; le *Villem & Jacob*, venant d'Amſterdam; l'*Attente*, venant de Roterdam; l'*Anna Beata*, venant de Chriſtydt en Norwege; & l'*Anne Louiſe*, venant de Hambourg chargés partie en leſt & le reſte en diverſes ſortes de marchandiſes d'épicerie & autres.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François & 5 Etrangers; ſçavoir, le *Marquis de Levy*, de 130 tonneaux, Capitaine *Gillet*, allant à Leogane & au Port au Prince; le *Baron d'Arros*, de 300 tonneaux, Capitaine *Hiriart*, allant à la Martinique; la *Société*, Capitaine *François le Saul*, allant à Saint Sebaſtien avec de la toile, du ſavon & des feves; la *Marie*, Capitaine *Jean Maillet*, allant au Banc de Terre-Neuve; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Jean-Marc Lucas*, allant à la Tour de Bout avec du froment; la *Conception*, allant à Bilbao avec du fil, de la chandelle, de la fayance, des lamproies, de la toile, des chapeaux, du ſavon, des feves & des peaux de veaux; le *Saint Jean-Baptiſte*, allant à Noirmoutiers avec des carreaux, des briques & tuffeaux; la *Dame Marie & Alida*, allant à Amſterdam; la *Province de Zelande*, allant à Middelbourg; la *Regina Sophia*, allant à Stetin, chargés de diverſes marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 14 Avril.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

D'un nouvel ouvrage Anglois intitulé : état préſent de l'Agriculture, de la Population, du Commerce & des Manufactures de l'Angleterre & de l'Amérique ſeptentrionale.

L'Auteur débute par un détail des objets expoſés dans le titre de ſon ouvrage, & il déclare que ſon but eſt de prévenir toute rivalité entre la Métropole & les Colonies, & d'indemniſer l'Angleterre des dépenſes énormes qu'elle a faites pour ſes établiſſemens : l'ouvrage eſt diviſé en trois parties ; la premiere qui traite de l'agriculture, a principalement en vue la cherté & la rareté des grains & des autres proviſions, particuliérement les articles de conſommation journaliere ; l'Auteur y découvre les cauſes de ces calamités publiques ; il en indique les conſéquences funeſtes pour la population, le commerce & les manufactures, & il enſeigne les moyens d'empêcher l'accroiſſement de tous ces maux & de les faire ceſſer.

La ſeconde partie traite de l'agriculture, de la population, du commerce & des manufactures de l'Amérique ſeptentrionale, & particuliérement des productions de ſon cru qu'elle envoie en Angl. avec les moyens d'augmenter ce commerce, & de le rendre également avantageux aux Colonies & à la Grande-Bretagne.

La troiſiéme partie traite de l'état préſent & des réglemens des Colonies, de leurs impôts, de leurs productions, de leurs revenus, des cauſes de l'impoſſibilité où elles ſont de payer les taxes, & conſéquemment des dernieres impoſitions & de leur révocation, *&c.*

L'Auteur examine dans la premiere partie & réduit à un ſyſtême général les différentes opinions ſur la cherté & la rareté du bled & autres proviſions en Angleterre ; il remonte aux cauſes de ces maux, il en fait voir les effets, & donne les moyens d'en arrêter les progrès : il attribue principalement la cherté des denrées aux cauſes ſuivantes.

1°. L'augmentation du nombre des Villes de commerce & de celles où il y a des manufactures qui enlevent à l'agr. une trop grande portion de terrein, & occaſionnent une conſommation beaucoup plus grande.

2°. La diminution de la population de la campagne, à proportion de l'accroiſſement de celle des Villes, d'où il réſulte que les terres demeurent en friche, que la récolte diminue, & que les bras manquent pour fournir des proviſions aux Villes & à leurs marchés.

3°. Les taxes exceſſives, celles ſur-tout qu'on leve ſur les objets de conſommation journaliere, occaſionnent non-ſeulement leur cherté, mais encore celle de tous les autres articles ; ce qui entraîne cette foule de maux dont tout le monde ſe plaint.

Les objets de conſommation journaliere qui ſont indiſpenſables aux Ouvriers de la campagne même les plus économes ; les Fermiers ayant été taxés, ils ont voulu re-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

jetter ce fardeau ſur les proviſions qui ſont néceſſaires à tout le monde; & comme les fermes ſont réunies entre les mains de quelques gens riches, qui conſomment beaucoup de choſes ſuperflues, ils ont augmenté le prix des néceſſités de la vie, & font ainſi ſupporter aux pauvres, par le pain qu'ils mangent, les charges qui ſont impoſées ſur le vin, le thé, le ſucre, *&c.*

Le nombre des chevaux a tellement augmenté, que la dépenſe qu'ils entraînent ſuffiroit pour l'entretien de la plus grande partie du peuple du Royaume; cette conſommation diminue la quantité des productions néceſſaires à la vie, & en augmente néceſſairement le prix.

On prétend que chaque maiſon en Angleterre entretient un cheval, ce qui produiroit environ un million de chevaux, mais quand il n'y en auroit que la moitié, ce ſeroit aſſez pour occaſionner cette cherté dont on ſe plaint avec tant de raiſon. Un cheval conſomme environ deux ou trois boiſſeaux de grains par ſemaine, ce qui monte à 104 ou 156 boiſſeaux par an, au lieu que dix boiſſeaux ſuffiſent pour l'entretien d'un homme. Suivant ce compte cinq cent mille chevaux conſommeront ſix millions cinq cents mille quarters de grains par an, tandis que ſept millions cinq cents mille boiſſeaux ſuffiroient pour nourrir tous les Habitans du Royaume. Quelle quantité de foin & de pâturage ne faut-il pas encore? Ce n'eſt pas trop de deux millions d'acres de terre de la premiere qualité pour cet article qui produiroit huit millions de quarters de grain; c'eſt-à-dire, la moitié plus qu'il n'en faut pour faire vivre tous les ſujets de l'État, ſans compter le bétail qu'on pourroit élever ſur ces mêmes terres.

C'eſt la maladie & la mortalité du bétail qui a d'abord occaſionné la cherté des denrées, c'eſt enſuite l'entretien diſpendieux des chevaux qui en a ſoutenu le prix à un tau exhorbitant: les fermiers dans cette calamité ſe ſervirent de chevaux en place des bêtes à corne, dont ils n'ont jamais pu depuis, réparer la perte; elle a au contraire toujours augmenté, juſqu'à ce qu'enfin elle a entraîné la rareté de la viande, du lait, du beurre & du fromage, qui font la principale nourriture des Anglois, ce qui a hauſſé le prix de toutes choſes.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Ma réponſe aux obſervations de M. Deſpommiers, inſérée dans la Gazette N°. 25, page 240, ne ſera pas longue.

Je commence d'abord par aſſurer M. Deſpommiers que je n'abandonnerai jamais ma charrue pour faire uſage de la fienne qu'on peut encore regarder comme informe, puiſqu'il eſt continuellem^t. occupé à la rectifier.

Celle dont je me ſers avec un ſuccès continuel & que mon adverſaire traite *d'informe*, eſt celle de Brie, connue dans pluſieurs cantons de la Normandie, dans d'autres Provinces, & même en Angleterre, comme je l'ai déjà dit; mais je m'apperçois qu'il faut ſouvent répéter la même choſe malgré ſoi.

M. Deſpommiers confond ſans doute quelques mauvaiſes charrues qui ſubſiſtent encore dans la Brie avec la mienne qui eſt bien différente, & que j'appelle *charrue de Brie proprement dite.* (a) Je conviens de tous les défauts des premieres; mais ces défauts ne ſubſiſtent pas dans la mienne. Si M. Deſpommiers la connoiſſoit, (& il devroit la connoître, puiſque ſa réſidence ordinaire eſt à trois lieues de chez moi) il n'avanceroit pas, comme il a fait dans la Gazette déjà citée, que cette charrue laiſſe à chaque planche 2 pieds de terre *non-touchés*, tandis qu'elle ne laiſſe pas un pouce qui ne ſoit renverſé & bien labouré, ſuivant la profondeur de la bonne terre.

Je ſoutiens de nouveau, & je le prouve tous les jours par l'expérience, que la *charrue de Brie* a l'avantage de faire bien plus & de meilleurs labours que toutes les autres charrues, ſans excepter même celles à *tourne-oreilles* avec leſquelles il n'eſt pas poſſible de faire des planches auſſi régulièrement

(a) *Je compte en donner inceſſamment le plan gravé avec toutes les proportions. Cette charrue doit être plus ou moins lourde, & le fer plus ou mois fort, ſuivant la nature des terres.*

bombées qu'il eſt néceſſaire pour la conſervation de la récolte.

M. Deſpommiers avance gratuitement que je ne connois que mon terrein & celui de la Brie. Je puis lui aſſurer le contraire, & lui faire voir qu'il n'y a pas de terrein dans le Royaume que je ne connoiſſe. Il devroit ſavoir qu'il y a plus de vingt ans que je me ſuis appliqué par goût à l'agriculture ; que j'ai cherché à tout voir, à tout examiner ſans préjugé ; que l'eſprit de ſyſtême ne m'a jamais guidé ; que les expériences ſeules m'ont décidé, & que n'ayant aucun intérêt d'adopter plutôt une méthode qu'une autre, je me ſuis arrêté à celle que des épreuves répétées m'ont fait connoître pour être la meilleure. C'eſt par ces ſeules raiſons que je ſoutiens celle que je pratique avec tant de ſuccès depuis un grand nombre d'années, & que j'ai oſé annoncer d'avance l'état de la récolte prochaine, ſi la grêle ne la détruit pas, car c'eſt le ſeul fleau que j'aye à craindre. (*b*)

M. Deſpommiers prétend que la récolte des bleds ſera plus abondante ſur un terrein aquatique labouré à plat, que ſur un terrein bombé. Qu'il me permette de lui dire que c'eſt heurter de front tous les principes de la bonne culture, & démentir ouvertement l'expérience. Ignoreroit-il que la grande humidité eſt contraire aux bleds ? Pour ſe convaincre que les planches bombées donnent de meilleures & de plus ſures récoltes que les planches labourées à plat, M. Deſpommiers qui eſt mon voiſin, pourroit venir voir mes labours, mes bleds ſur pied & ceux qui ſont dans ma grange. Il compareroit le tout avec ce qu'il verroit chez ceux de mon voiſinage qui ſont encore attachés à d'anciens préjugés.

Je finis par ce qui regarde les prairies artificielles. M. Deſpommiers me demande la preuve des inconvéniens que je trouve aux prairies artificielles. Je ne ferai point d'autre réponſe que celle qu'on trouve dans mon *Agriculture expérimentale*. J'ajouterai ſeulement que M. Deſpommiers auroit dû y voir que je n'ai pas proſcrit par-tout les prairies artificielles, & que j'ai fait des exceptions pour certaines contrées. J'eſpere qu'il nous fera part du ſuccès de celles qu'il aura établies.

Il ne nous a pas été poſſible de donner la ſuite de la lettre de M. Deſpommiers ; on la fera paroître dans la Gazette prochaine.

(*b*) *V. les Gaz. numéros 1, 2, 3, 18 & 19 de cette année.*

EXTRAIT

D'un Mémoire ſur la conſervation des grains, par M. Baillet, Curé de Bayonvillers en Picardie.

L'Auteur annonce qu'il eſt depuis quarante ans Curé d'une Paroiſſe de cinq cents Communians, & que ſon expérience lui donne le droit de faire part au public de ſes obſervations ſur la poſſibilité de conſerver le bled par des moyens moins couteux que ceux que différens Écrivains ont annoncés depuis pluſieurs années.

Après avoir démontré que les moulins Polonois qui ſont mouvoir les ſoufflets ventillateurs, les étuves, & les bâtimens néceſſaires pour ces ſortes d'entrepriſes, ſont au-deſſus des facultés des Fermiers & Laboureurs ordinaires, il propoſe ce qui ſuit.

» Nous croyons, dit M. Baillet, qu'en » Picardie, pour conſerver le froment, il » ſuffit de l'enfermer dans une grange qui » n'ait aucune ouverture du côté du midi, » & dont le toît fait en chaume, ſoit très- » bas ; il eſt eſſentiel que la grange ſoit en- » tourrée de noyers, de peupliers blancs, » & d'autres arbres qui répandent beaucoup » d'ombrage, enſorte que les rayons du » ſoleil ne puiſſent y pénétrer ; il faut mettre » ce grain parmi de la paille d'épis de bled, » dans des claies de bergerie garnies de paille » dégerbée, de peur que le bled ne ſe per- » de à travers les ouvertures, & il faut que » le lit inférieur ſoit poſé ſur l'aire de la gran- » ge, pour empêcher les rats & les ſouris » d'y cauſer du dommage.

L'Auteur entre enſuite dans le détail des inconvéniens qui réſultent de l'uſage où l'on eſt de dépoſer le froment dans des greniers couverts en tuiles, qui s'échauffant par l'ardeur du ſoleil, communiquent leur chaleur au froment, d'où il s'enſuit une fermentation générale très-pernicieuſe & très-nuiſible à ſa conſervation. Il ajoute que pluſieurs de ſes voiſins ayant éprouvé la méthode qu'il propoſe, le bled n'a jamais été attaqué

par les charanſons, ce qui eſt un grand avantage.

» La paille d'épi de bled, dit M. Baillet, » ſoutient le poids de la maſſe totale, & fa- » cilite le paſſage de l'air qui raffraîchit le » froment au moyen des petites ouvertures » faites au bas de la grange dans la partie » qui regarde le Nord; cette raiſon demande » que cette paille ſoit très-légere & criblée » exactement pour en faire ſortir la pouſſiere » à l'aide d'un crible de parchemin. Sans » cette précaution la pouſſiere donneroit une » mauvaiſe odeur au bled, & pourroit le » faire tendre à la putrefaction; enfin, la » paille menue ſe corrompt d'elle-même » quand elle eſt trop entaſſée.

» On doit conclure de ces remarques, » qu'il ne faut pas mettre plus de quatre » pieds de cette paille mêlée avec le bled; » moins la maſſe ſera peſante, mieux le bled » & la paille ſe conſerveront; car ſi la cou- » che étoit trop volumineuſe, le fond n'au- » roit plus d'air, il ſe corromproit, & la » corruption du fond ſe communiqueroit » bientôt à toute la couche. Le ſieur Bon- » nelle, Receveur de la Paroiſſe de Her- » che-en-Santerre en a fait la triſte expé- » rience, il avoit élevé juſqu'à dix-huit pieds » un empaillement de bled, il s'échauffa, il » s'y engendra des charanſons, & il s'a- » maſſa en mottes qu'on eut peine à briſer.

» Il n'eſt pas néceſſaire de renouveller la » paille ni de remuer le bled que de ſix mois » en ſix mois; toutes les expériences d'em- » paillement n'ont pas duré plus long-temps » en prenant cette précaution, & le bled » ſe trouvant alors déchargé de toutes les » parties humides qu'il contient, on pour- » roit après ſix mois remplir la grange » d'une nouvelle moiſſon, & établir égale- » ment une nouvelle couche de quatre pieds » de hauteur ſur la premiere; ſi cependant » on n'avoit point de bâtimens ſuffiſans pour » contenir l'une & l'autre moiſſon ſéparé- » ment.

L'Auteur recommande expreſſément que ce ſoit dans des claies de bergerie que le bled qu'on veut conſerver ſoit renfermé, parce que cette eſpece de clôture donne à l'air aſſez de liberté pour le raffraîchir; en effet, il pénetre par les ouvertures des claies, de-là il ſe fait paſſage à travers la paille du clayonage: mais pour que ces précautions conduiſent au ſuccès deſiré, il exhorte de faire regner le clayonnage en formant un quarré long dans toute la longueur de la grange, & à l'éloigner de la muraille à la diſtance convenable pour qu'on puiſſe faire librement le tour de la grange. » Cette ſéparation, » dit l'Auteur, empêchera le ravage des » ſouris & des rats, & donnera plus de faci- » lité aux chats de les prendre.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

LETTRE

Au ſujet d'un Mémoire qui a pour titre: Obſervations qui tendent à diminuer d'un tiers la conſommation du bois pour les fourneaux, qui ſeuls enlevent la moitié de la conſommation totale, & qui a été inſeré dans le Journal de Janvier 1767, & par extrait dans le Supplément de la Gazette N°. 1.

La matiere qu'on a traitée dans ce Mémoire, eſt par elle-même ſi intéreſſante, qu'elle a dû naturellement faire une vive ſenſation ſur les Maîtres des Forges. Auſſi nous a-t-elle procuré pluſieurs lettres qui tendent toutes, d'une part, à nous reprocher les diſputes dont nos premiers Journaux ſe ſont trouvés ſurchargés, & qui nous faiſoient en quelque ſorte manquer notre but, pour mettre ſur les bancs la ſeule ſcience économique; de l'autre, à nous recommander de penſer un peu davantage à l'utilité publique, & de ne point laiſſer à l'écart mille objets eſſentiels, tels entr'autres que les forges & fourneaux à fer? Nous ne ſentons point aſſez en France combien ce métal lui eſt précieux, & nous ne faiſons point attention que c'eſt avec le fer qu'on s'empare des tréſors du Perou & du Potoſi. Les François ne méritent que trop le reproche qu'on leur fait de n'avoir encore rien écrit de ſatisfaiſant ſur ces matieres. Il faut pourtant en excepter un petit in-12 de M. Robert de Ruffec, en Angoumois, qui a remporté le prix propoſé par l'Académie de Beançon, pour 1756. Nous comptons en enrichir notre Journal. C'eſt un conſeil qu'on nous donne & dont nous profiterons d'autant plus volontiers, que nous mettrons bien des gens dans le cas d'ouvrir les yeux ſur le mauvais travail qu'ils font faire d'une maniere qui leur eſt infiniment préjudiciable

ainſi qu'au public. On vient auſſi de nous donner l'eveil ſur un traité compoſé depuis quelques années ſur les mêmes matieres par *M. le* Compaſſeur de Courtivron, de l'Académie des Sciences de Paris. C'eſt une nouvelle raiſon pour nous exciter à y puiſer quelques verités utiles pour nos Lecteurs. Nous jetterons auſſi un coup d'œil ſur ce que l'Encyclopédie contient de bon ſur la ſcience métallurgique. Le petit nombre d'Auteurs François dans ce genre étant épuiſé, l'Allemagne nous tend les bras, & nous invite à aller faire chez elle une ample récolte. C'eſt par ces ſoins aſſidus que nous parviendrons peut-être à donner du goût à notre Nation pour une ſcience où elle s'eſt encore ſi peu exercée. Cette nouvelle veine une fois ouverte, on y creuſera long-temps, avant que l'eſprit avide d'apprendre, ſe porte ſur de nouvelles connoiſſances.

L'Auteur du Mémoire que nous avons inſéré, auroit dû être mécontent de lui, s'il n'eût pas excité l'attention de ſes confreres. L'un d'eux a jugé à propos de lui écrire par la voie de notre Gazette pour l'engager à faire part de ſon ſecret, avant de rien riſquer ſur la nouvelle conſtruction des fourneaux, afin que les gens du métier puiſſent faire eux-mêmes leurs obſervations.

Nous donnerons cette lettre dans la Gazette prochaine.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Mars 1767, dans les GE'NE'RALITE'S de

SOISSONS.		METZ.		NANCY.		TOULOUSE.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Château T.	15l. 11 l. 8			Bar.	13l. 19s. d.		
Chauny.	14 17 6	Longwy.	11 9 1	Bitche.	14 13 2	Albi.	25 4
Clermont.	16* 8 1			Boulay.		Alet.	
Coucy.	15 5	METZ.	12 7 6	Bourmont.	18* 8 9	Beziers.	30 19 3
Crepy.	15 10	Montmedy.	11 9 2	Charmes.	16 2 8	Carcaſſonne.	17 16
Fer-en-Tard.	14 2			Epinal.	17 2 1	Caſtelnaudary	27 1 8
Guiſe.	15	Phalsbourg.	16* 6 8	Etain.	12*	Caſtres.	30 3 9
Ham.	14 8	Sarrebourg.	15 12	Luneville.	14 7 4	Lavaur.	23* 15 2
Hirſon.	15 6 8			Mirecourt.	15 13 2	Limoux.	30 15 6
Lafere.	13 4	Sarlouis.	12 10	NANCY.	14 7 4	Montpellier.	
Laon.	12 15	Sedan.	12 14 8	Neufchateau.	14 13 3	Narbonne.	32 13 11
Marle.	12 16 3			Pont à Mouſſon.	12 14 6		
Noyon.	15 11 8	Thionville.	12 7 3	Remiremont.		Niſmes.	36*
Ribemont.	15	Toul.	15 6 4	Sarguemines.	14 1 4	Pezenas.	34 16 8
Roſoy.	12* 10			St. Diez.	17 10 7		
SOISSONS.	15 7 5	Verdun.	11* 8	St. Mihel.	12 10	TOULOUSE.	27 8 6
Vervins.	4 8	Vic.	14 2 6	Vezeliſe.	15 3		

PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	14 11 10	From. le ſep.	13 4 10	From. le ſep.	14 17 8	From. le ſep.	29 13 7
Pain la liv.	1 9	Pain la liv.	1 9	Pain la liv.	1 11	Pain la liv.	3 3
Avoine le ſ.	5 3 8	Avoine le ſ.	4 3	Avoine le ſ.	4 2 9	Avoine le ſ.	11 17 8
Foin le q.	1 4 11	Foin le q.	1 6 8	Foin le q.	1 8 11	Foin le q.	2 11 10
Paille le q.	14 5	Paille le q.	1 4	Paille le q.	12 1	Paille le q.	1 1 6

AVIS.

Le ſieur Royer, Marchand Épicier-Droguiſte, grande rue du Faubourg S. Martin, donne avis que l'ouverture de ſes jardins de plantes ſe fera le lundi 27 préſent mois d'Avril. Avant cette ouverture, les amateurs, & ceux qui par état ſuivent cette ſcience, peuvent venir viſiter tous les jours ſes jardins. Son cabinet de drogues ſimples & d'hiſtoire naturelle ſera ouvert gratuitement pour tout le monde les Mardi, Jeudi & Vendredi.

Le ſieur Royer, ſuivant ſon ancien uſage, ira tous les Lundis herboriſer à la campagne, après avoir indiqué l'heure du départ & celui du rendez-vous. Les perſonnes qui voudront l'accompagner, ſeront invitées de ſe rendre à l'heure préciſe, afin de ne pas retarder le départ, ni diminuer le temps qu'il donne à cette herboriſation.

Il ſe réſerve les Mercredis & Samedis de chaque ſemaine, afin de pouvoir ſe livrer tout entier les autres jours aux perſonnes qui voudront s'inſtruire dans ſes jardins.

Autre. Les perſonnes qui deſireroient acheter de la nouvelle graine de luzerne de Provence, pourront s'adreſſer à Rouen, à M. Charles-Alexandre Poultier, qui en a une bonne proviſion.

COMMERCE.

EXTRAIT

D'une lettre de Stralford dans le Comté d'Yorck, ſur le commerce de la gomme, ſur le monopole de cette denrée, & ſur l'avantage dont il pourroit être à l'État & aux Manufacturiers de toiles peintes.

NOs toiles peintes ont été portées depuis quelques années dans cette Province à un point de perfection qui leur a fait obtenir la préférence dans pluſieurs marchés étrangers. Le public en retire deux avantages, l'un d'occuper ſes pauvres, l'autre d'augmenter ſes revenus. Il faut avouer cependant que ce commerce a diminué depuis environ un an, à cauſe de la cherté de la plupart des drogues & autres marchandiſes qui entrent dans la teinture des toiles, & dont le prix n'a été ainſi augmenté que par l'artifice de quelques monopoleurs. Le prix exceſſif de la gomme, en eſt, à ce que je crains, une triſte preuve. Le cent peſant en a monté depuis 70 ſchel. juſqu'à cinq guinées; il ira bien plus haut ſi le Parlement néglige de chercher à découvrir les ſourdes pratiques des monopoleurs : mes conjectures ſont fondées ſur l'avis que j'ai reçu dernierement, ſuivant lequel on doit demander au Parlement la révocation de l'acte paſſé l'année derniere, qui met un impôt de 30 # ſterl. ſur chaque tonneau de gomme exportée : cette propoſition doit être faite par ceux préciſément qui ſe ſont emparés dans le cours des douze derniers mois de toute la gomme qui a paru dans ce pays. Si on admettoit leur requête, le prix de cette marchandiſe doubleroit, & nos Manufactures s'en reſſentiroient cruellement : qu'il me ſoit permis de vous apprendre que l'acte ci-deſſus doit produire douze mille livres par année, on n'en a pas encore cependant retiré la douziéme partie, par l'artifice de ceux qui avoient intérêt de s'oppoſer à la paſſation de ce bill, & qui ont fait enſorte qu'elle fût renvoyée à la fin de la ceſſion, ce qui leur a donné le temps de faire partir pour le Senégal des exprès qui ont empêché l'envoi de la gomme en Angleterre. Ils ont ſi bien pris leurs meſures, que toutes les cargaiſons de cette marchandiſe ont été débarquées à Amſterdam, où on les a laiſſées juſqu'à préſent, pour en tirer un plus grand avantage, en les envoyant en France ou en Allemagne, ſuivant les demandes : les marchés étrangers régorgent ainſi de gomme, tandis que la diſette s'en faiſoit ſentir dans les nôtres, il n'eſt pas étonnant que le prix en ait augmenté conſidérablement, de même que les demandes pour l'exportation. Ce ſont les raiſons auſſi pour leſquelles l'acte n'a pas rendu la ſomme à laquelle on s'attendoit : mais comme nous approchons du temps où ſe fait la plus grande conſommation de gomme, & que les magaſins qu'on en avoit fait hors d'Angleterre s'épuiſent journellement, il n'eſt pas douteux que l'acte ne produiſe enfin la ſomme dont il a été chargé, & ne mette nos Manufacturiers en état de repren-

dre l'avantage qu'ils avoient ſur les étrangers dans cette branche utile de commerce. Au contraire, ſi nos Miniſtres ſe laiſſent éblouir par de fauſſes repréſentations, juſqu'à révoquer l'acte en queſtion, les monopoleurs auroient gagné en éludant le paiement des droits qui avoient été impoſés ſur la gomme, & gagneroient encore d'un autre côté en exportant ſans payer de droits celle qui leur reſte entre les mains. Il eſt donc très-intéreſſant que les Marchands qui emploient la gomme ſe réuniſſent pour faire au plutôt des remontrances au Parlement.

Permettez-moi de vous informer, que, par l'acte du Parlement, l'Irlande a la permiſſion de tirer d'Angleterre annuellement trente tonneaux de gomme ſans payer aucuns droits, & que cette quantité a déjà été envoyée en Irlande il y a quelques mois: ſi elle en demande encore la même quantité, je crains bien qu'elle n'en ſoit embarraſſée, à moins qu'elle n'envoie au plutôt le ſurplus aux marchés étrangers. C'eſt aux Commis de la Douane à y faire attention.

COLONIES FRANÇOISES.

Biens & Successions.

A vendre, une habitation ſituée à la Pierre, quartier du Gros-Morne, contenant 400 quarreaux de terre en quatre conceſſions de mille pas chacune; ſur la premiere il y a un jardin à indigo de 300 cuves d'herbes, une maiſon principale, un moulin à eau pour battre l'indigo, avec ſix vaiſſeaux, bâtimens & uſtenſiles néceſſaires pour l'exploitation, jardin potager, 30 caſes à Négres, *&c.* le tout entourré de hayes vives; ſur la ſeconde, une grande quantité de bananiers, *&c.* la troiſiéme toute en bois de bout; la quatriéme, partie en ſavanes & partie en bois de bout; plus, 98 Négres parmi leſquels il y a des Ouvriers & de très-bons Domeſtiques; 50 bêtes à cornes, 54 bêtes cavalines, 50 moutons, 60 cochons, 40 cabrits, 5 mulets, meubles, *&c.* On vendra le tout enſemble ou ſéparément. Il faut s'adreſſer à M. *Dulou*, Marchand rue Notre-Dame au Cap, ou à M. *Dupuy*, Propriétaire, qui prendra des arrangemens convenables avec les acquéreurs.

A vendre, une place de 50 quarreaux de terre, ayant dix milliers de café rapportans, une ſavanne, une caſe de 45 pieds, une autre de 36; un poulailler de 24, une caſe à Négres & 9 Négres: ladite place ſituée à la Souffriere, quartier du Dondon. On s'adreſſera au ſieur *Collet*, Tapiſſier au Cap.

A vendre, une habitation en ſucrerie établie en blanc, ſituée au Port Margo ſur le bord de la mer, contenant 280 quarreaux de terre, dont les deux tiers en plat pays, & le reſte en mornes, 22 pieces de cannes dont 12 exiſtent en nature. On a fait du ſucre ſur cette habitation depuis 1738 juſqu'en 1764. Grand-caſe, cuiſine, poulailler, pluſieurs chambres, *&c.* moulin & tous les bâtimens & uſtenſiles néceſſaires à l'exploitation; 30 caſes à Négres, 3 colombiers, *&c.*

Il faut s'adreſſer à M. *Ducaſſe*, gérant ladite habitation.

CHANGES A PARIS.

Av. 1767.	*Jeudi 9.*	*Ven. 10.*	*Sam. 11.*
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . ½ .
Londres. .	32 1 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 . . .	. . . .	. ¼ . .
Cadix. . .	14 17 6.	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	1 ⅛ pc. .	. . . .	. . . .

Navires en armement.

De Nantes, *le 3 Avril 1767.*

Les Navires le *Jean Jacques*, de 130 tonneaux, Capitaine *Lemoine*, Armateur M. *Montaudouin*; la *Thetis* de 100 tonneaux, Capitaine *Bertho*, Armateur M. *Fouqueré du Veau*; la *Ville des Cayes*, de 150 tonneaux, Capitaine *Devallons*, Armateur M. *Potet*; le *Fidele*, de 150 tonneaux, Capitaine *Guichet*, Armateurs MM. V^e. *Lemaſnes & Praut*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la Guadaloupe, les ſecond & troiſiéme pour les Cayes, & le quatriéme pour le Port-au-Prince.

Il ſe trouve en charge dans le même Port les Navires Étrangers la *Regina Sophia*, Ca-

pitaine *Marten Kettelhoed*, pour Stetin; l'*Ippenhove*, Capitaine *Lieven Adriaanſe*, pour Hambourg; la *Providence*, Capitaine *Mels Reeling*, pour Middelbourg; & le *Jeune Cornelis*, Capitaine *Villem Scheltes*, pour Dantzick.

DU HAVRE, *le 5 Avril 1767.*

Les Navires le *Double Louis*, de 160 tonneaux, Capitaine *Bechet*; l'*Inconſtante*, Capitaine *Nicolas Fautrel*; le *Marquis de Foudoas*, de 100 tonneaux, Capitaine *Coté*; la *Petronelle*, Capitaine *Van Meglen*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Port-au-Prince, le ſecond & le troiſiéme pour la Martinique & la Guadeloupe; le quatriéme pour Hambourg.

COURS DU CHANGE *à Amſterdam le 4 Avril 1767.*

Londres.	34	6	5 1/2
Ditto à 2 uſances.	34	3	1/2
Paris.	54	15/16	
Ditto à 2 uſances.	54	7/16	
Bordeaux	54	9/16	
Ditto à 2 uſances.	54	7/16	
La Rochelle.	54		
Bilbao	94		
Madrid	94	1/4	
Cadix.	94		
Séville	94		
Lisbonne.	46		
Veniſe	88	1/4	
Gênes	84	1/4	
Livourne.	85		
Vienne.	34	3/4	1/4
Hambourg	31	1/4	
Anvers & Gand	2	1/4	
Bruxelles	2	1/4	
Zélande.	2		
Rotterdam			1/4
Genêve	90		
Agiot de la Banque	4	7/8	p o/o

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 11 Avril 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32e. *l'once* à	99	℔ ß	d.
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	54		
Idem de 11 d. 10 g. à .	51	17	6 à 52 ℔
Piaſtres le marc, .	48	10 à 12 ß	6

FINANCES.

EFFETS PUBLICS *à Amſterdam, du 4 Avril 1767.*

Actions. De la Comp. Holl. des Indes Orientales. . . .	542	
De la Com. Hol. des In. Occ.	33	
De la Banque d'Angleterre.	142	1/2
De la Com. Ang. des In. Or.	245	1/2
De la Com. de la Mer du Sud.	103	
Annuités à 4 p o/o 1760 . . .	103	1/2
Conſolidées à 3 p o/o . . .	89	1/2

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Avril.
Streck-Caſtelle,	12e.	J.	18
De la Garde,	29e.	M.	16
Drouet,	35e.	J.	16
d'Eaubonne,	37e.	J.	15
De Ste. Luce,	47e.	M.	16

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1767.	*Jeudi 9.*	*Vendredi 10.*	*Samedi 11.*
Ac. des Indes.	1260 62 1/2 65	1265. 67 1/2	1267 1/2
Emp. de la Com.		387	387
Prom. à 5 p o/o.		23	
Prom. à 4 p o/o.	39 1/2	39 1/2	39 1/2
Ac. des Fermes.	760. 65. 70.	772 1/2 75. 72 1/2 75	772 1/2 75
Amortiſſement.	21 1/2 21		
2 ſ. p. l. du Dix.		21	
3e. Loterie.	31	31	31
Annuités.	390	390	390
Coup. d'An.	75	75 1/2 75	75
Emp. de 50 mil.	32 1/2 32	32	31
Emp. de 30 mil.	28. 27 1/2 27. 28	28. 28 1/2 28.	28
Col. 1759.	32.		32. 5m 31.
Canada.	37 1/2 37. 36.	36. 36 1/2.	37 37 1/2 5m
4e. L. Epoques.	28 1/2		28. 10e. 33. 33 1/2
Nouette.	31. 30 1/2	31	31 31 1/2
Ac. de la caiſſe.	1030	1030	1030
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p o/o.	69. J. de Janv.		
p o/o ſur les Cui	49		

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 30.

De Dunkerque, *le 2 Avril 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 29 au 31 Mars 1767, il eſt entré dans ce Port 21 Navires François, 8 Anglois, 7 Hollandois, 1 Danois, 1 Eſpagnol, ſçavoir, le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Gaillard*; l'*Angélique*, Capitaine *Nicolas Maſſé*, tous deux de Dieppe, & venant l'un & l'autre de Charente, chargés de 162 bariques 217 pieces & tierces d'eau de-vie; la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Thomas Drouillard*; la *Samaritaine*, Capitaine *Jacques Durand*, tous deux de Nantes, & venant de ce même Port avec du vin, du ſucre brut, du café, du miel & du thé, l'*Eſpérance* d'Argenton, Capitaine *Mathieu le Dreff*; le *Sauveur* de Moleſme, Capitaine *Yves Marcl*, venant d'Oleron, chargé de 195 muids 6 boiſſeaux de ſel; le *Saint Louis* de Boulogne, Capitaine *Jean Coppin*, venant de Boulogne avec du vin, de la potaſſe & du hareng; la *Marie Genevieve* du Conquet, Capitaine *Yves le Bars*, venant de Marennes chargé de ſel; la *Thetis*, de Dunkerque, ainſi que les ſuivans, Capitaine *Alexandre Breton*, venant du Port au Prince chargé de 263 bariques de ſucre brut, 26 futailles d'indigo, 31 futailles de café, 64 danettes de cuirs, 50 madriers d'acajou & 246 buches de bois de gayac; les *Deux Amantes*, Capitaine *Pierre Vanderſtreck*; les *Trois Bons Amis*, Capitaine *Jacques de Wilde*, venant de Saint Ubes avec du ſel, du fruit, du maroquin & de la manne; le *Saint Michel*, Capitaine *Laurent Verbrugghe*, venant de Bayonne avec du vin, de l'eau-de-vie d'Andaye, du bois de réglisse, des plumes & des jambons; le *Jeune Ferdinand*, Capitaine *Louis-Damſcene Toulorge*, venant de Nantes avec du vin; l'*Eſpérance*, Capitaine *Nicolas Chamault*, venant de Caillery avec du ſel; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Nicolas Verbeke*, venant d'Oſtende chargé de réglisse, de poix noire fine & de toile; la *Marie Louiſe*, Capitaine *Jean Vanniet*; l'*Haleine*, Capitaine *Chriſtian Rikman*, venant de Londres ſur leſt, la *Fortune*, Capitaine *François Berlamont*, venant de Bordeaux, avec du ſucre, des prunes & du vin; les *Quatre Pêcheurs*, Capitaine *Jean Garcia*, venant de Libourne chargé de vin & d'eau-de vie; le *Saint Mathieu*, Capitaine *Mathieu Baſſeman*, venant d'Etaple; l'*Iſabelle*, Capitaine *Antoine Cardon*, venant du Havre de Grace chargé d'huile & de fruits. Les Anglois, ſçavoir, le *Guillaume & Anne*; la *Caledonia*, venant de Grenock avec 4000 douves & 236 boucauds de tabac, le *Sairfield*; la *Bonne Eſpérance*; le *Comte de Butte*, venant de Glaſcow avec du tabac; le *Gedeon & Anna*, venant de Londres avec du tabac, du riz & d'autres marchandiſes; la *Volonté d'Amis*, venant de Rocheſter ſur leſt; l'*Hercule*, venant de Salo avec de l'eau de-vie; les *Trois Freres*, venant de Dort; la *Jeune Marie*, de Fleſſingue; le *Jeune Jeſſe*, de Schiedam; les *Deux Freres*, de Terver; le *Jeune Abraham*, de Hambourg; l'*Eſpérance*, de Roterdam, chargés de diverſes marchandiſes; l'*Eſpérance*, Vaiſſeau Danois, venant de Chriſtrianſtad avec des planches de ſapin; le *Chriſt de Bonaza*, venant de Londres ſur leſt.

Les 21 Navires François faiſoient enſemble l'encombrement de 1532 tonneaux, les Anglois 700, les Hollandois 600, les Danois 80, & l'Eſpagnol 80.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 9 Navires François, 5 Anglois, 6 Hollandois & 1 Eſpagnol; ſçavoir, la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Rior* de Dunkerque, allant à Nieuport chargé de vin, de tabac, de cuirs ſalés & d'autres marchandiſes; la *Marie Françoiſe* du Conquet, Capitaine *François Daniel*; le *Saint Jean-Baptiſte* de Dunkerque, Capitaine *Jac. Meſſe Macker*; le *Jean-François Marie*, Capitaine *Guiute Marzin*; le *Duc de Bouillon* de Dunkerque, Capitaine *Pierre Dujardin*; la *Marie Thérèſe* de Dunkerque, Capitaine *Nicolas Maerten*, allants tous à Londres; la *Sirenne*, de Saint Malo, Capitaine *Pierre Joulain*, allant a Dublin chargés tous ſix de 3910 razieres de bled; l'*Aimable Creole* de l'Iſle-Dieu, Capitaine *François Duguet*, allant à Bordeaux chargé d'amidon, d'huile & d'autres marchandiſes; le *Joſeph* de Saint Malo, Capitaine *Jacob-Joſeph Laterre*, allant à Civita-Vecchia chargé de 2056 razieres de bled; la *Cérès* de Harwich, Capitaine *Robert Eaſty*, allant à Colcheſter avec de l'eau-de vie; la *Royale Jeanne* de Londres, Capitaine *Thomas Halfuight*, allant à Londres avec de l'eau de-vie, de l'indigo & d'autres marchandiſes; la *Marguerite* de Cork, Capitaine *Denys Twohig*, allant à Fayall avec de l'eau-de vie; le *Hareng* d'Yarmouth, Capitaine *François Calver*, allant à Yarmouth chargé de bled, de feves & d'avoine; la *Britannia*, de Londres, Capitaine *Jean Hambanck*, allant à Londres chargé d'eau-de-vie; le *Saint Joſeph*

de Bilbao, Capitaine *Juan de Goytia*, allant à Saint Sébaſtien avec des carottes de tabac; l'*Anne* d'Amſterdam, Capitaine *Laurent Vanderſtam*, allant à Amſterdam avec du ſucre brut & d'autres marchandiſes; les *Deux Freres* de Terver, Capitaine *Ary Maat*, allant à Terver ſur leſt; le *Jeune Sébaſtien*, Capitaine *Thomas Vanderbenden*; le *Jeune Michel*, Capitaine *Jean Verſtheegh*, tous deux de Dort, & allant à Dort avec du tabac en carottes; les *Deux Freres* de Schiedam, Capitaine *Willem Dubbelt*, allant à Schiedam avec des futailles vuides; l'*Anne* de Roterdam, Capitaine *Ary Vanberkel*, allant à Roterdam avec des amandes, des paniers d'oſier & d'autres marchandiſes.

De l'Orient, *le 4 Avril 1767.*

Le Navire de la Compagnie des Indes la *Paix*, richement chargé, eſt ſorti de ce Port le 3 Mars 1767 pour ſe rendre à Pondichery; le même jour la Frégate du Roi la *Garonne* a mis à la voile allant à l'Iſle de France.

De Nantes, *le 4 Avril 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 26 Mars, au 2 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 15 Navires François & 6 Etrangers; ſçavoir, le *Maréchal de Luxembourg*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tanquerel*, venant de Saint Marc chargé de 270 bariques 4 quarts de ſucre brut & terré, 1 caiſſe de ſucre en pains, 41 futailles 23 bariques & 5 quarts d'indigo, 13 futailles, 46 bariques & 48 quarts de café, 54 balles de coton, 15 dents de morphil, 95 madriers, 9 chevrons 5 planches de bois d'acajou, du ſyrop, des confitures; la *Sirenne*, Capitaine *Marc Allain*, venant de Cadix avec du vin de Malaga & des traques d'avirons; le *Saint Martin*, Capitaine *Mathurin Biſquet*, venant de Redon; la *Marie Vincente*, Capitaine *Joſ. Picard*, venant de Charente; la *Sainte Anne*, Capitaine *Ambr. Lobo*, venant de Libourne; l'*Aimable*, Capitaine *Ant. Letue*; la *Genevieve*, Capitaine *Jean Cherel*; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Pierre Lameaux*; le *Merlier*, Capitaine *Berlau*; l'*Hermione*, Capitaine *René Maſſon*, venant tous cinq de Bordeaux; le *Bordelois*, Capitaine *Jac. Mercier*; le *Lion Couronné*, Capitaine *Jean Meriſſon*, venant de Bayonne; la *Sainte Anne* Capitaine *Olivier le Piſquet*, venant de Port-Launay; la *Manon*, Capitaine *Rozau*, venant de Breſt; l'*Urſule*, Capitaine *Mart. Beſſonnet*, venant de Dunkerque chargés de diverſes marchandiſes. Des Etrangers, 2 venoient de Zericzée ſur leſt; 1 d'Oſtende, 1 de Bilbao, 1 de Cadix & 1 de Calais avec différentes marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, *la Providence*, Capitaine *Bernard la Balloche*, allant au Ferol; la *Société*, Capitaine *Vinc. Quentin*, allant à Lisbonne; la *Curieuſe*, Capit. *Georg. Guenegaut*, allant à la Corogne; la *Marie Catherine*, Capitaine *Jean Beaugrand*, allant à Boulogne; l'*Eveillé*, Capitaine *Jacq. le Monnier*, allant à Calais, chargés de farines, de vin, d'ardoiſes & autres marchandiſes; la *Catherine*, allant à Middelbourg; la *Lida Catherina*, à Bruges; & la *Lida*, à Amſterdam avec du ſucre brut & terré, du café, de l'indigo, de l'eau-de-vie & d'autres marchandiſes.

Du Havre, *le 5 Avril 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 2 au 4 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port les Navires la *Ville de la Rochelle*, Capitaine *Neveu*, venant de Charente chargé de 17 bariques 14 tierçons 10 quarts d'eau de vie pour ce Port, le reſte pour Rouen; la *Princeſſe de Monaco*, Capitaine *Pelletier* de Granville, venant de Marſeille chargé de ſavon, d'huile, de coton & d'autres marchandiſes; & 2 petits Bâtimens venant de Cherbourg chargés de pois, de feves, de beurre, de lard ſalé pour les Colonies.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps les Navires l'*Intendant*, Capitaine *du Longprey*, allant à Granville; le *Neptune*, Capitaine *Agan*, allant à Saint Malo, tous deux ſur leſt; le *Conquérant*, Capitaine *Noel*, allant à Bordeaux chargé de 120000 liv. de farines; le *Saint Philippe*, Capitaine *Macs*, allant à Dieppe chargé de différentes marchandiſes; le *Saint Martin*, Capitaine *Germain*, allant au Cap chargé de bœuf, de beurre & lard ſalé, de farine, de charbon de terre, d'huile en bouteilles, de ferremens de toute eſpèce, de douvelles, de cercles, d'ozier, de chapeaux de caſtor, de quincaillerie & mercerie en ſoie, fil, coton & laine.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 7 Avril.

AGRICULTURE.

DE DRESDE, *le 9 Mars 1767.*

SOn A. R. l'Électrice a fait préſent au ſieur Schirach, Curé à Klein-Bauzen, dans la Luſace ſupérieure, d'une médaille d'or, afin de le récompenſer des ſoins qu'il prend pour perfectionner l'éducation des abeilles. D'un côté de cette médaille eſt le buſte de S. A. R. & de l'autre, celui de l'Électeur Frideric Chriſtian, de glorieuſe mémoire.

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

En liſant les obſervations critiques... au ſujet du from^t. & du ſeigle de Mars (Gaz. N°. 20 1767) je me ſuis rapppellé un paſſage de l'Agriculture expérimentale : M. Sarcey de Sutieres y parle ainſi p. 44 & 45.

» Dans les terres chaudes... n'appliquez » le parc qu'après la récolte du bled... mais » ayez grand ſoin de le faire enterrer ſur le » champ après l'hyver... en faiſant encore » donner un labour en Février ou en Mars, » il vous procurera une abondante récolte » d'avoine, d'orge, de bled de Mars ; » d'où j'augure que M. Sarcey de Sutieres en ſeme quelquefois.

Veut-il permettre qu'on lui demande, s'il chaule le bled de Mars, comme il chaule le bled d'hyver, & ſi c'eſt avec les mêmes ingrédiens que ceux dont il fait mention pages 36 & 37.

L'Auteur des Obſervations critiques dit avoir fait en petit un eſſai en bled de Mars, & que la ſemence d'une coupe lui en a rendu onze, & en eût rendu probablement plus de quinze, ſans le verſement du fannage au temps de la montée. Le chaulage pratiqué par M. Sarcey de Sutieres empêche les verſemens : c'eſt la raiſon qui engage à le prier de vouloir bien nous inſtruire, s'il convient de chauler le bled de Mars, & ſi en tous temps on ne pourroit pas chauler le ſeigle, l'orge, l'avoine, *&c.*

RÉPONSE

De M. Deſcognets de Correc, aux Obſervations d'un Laboureur Armoriquain, inſérées dans la Gazette du Commerce du 22 Novembre 1766.

Le Laboureur Armoriquain ne s'eſt point trompé, lorſqu'il dit que M. Duhamel fait mention dans ſes ouvrages de la vaſe de la mer. Ce célebre Académicien dit que rien ne fertiliſe tant les terres, mais qu'il faut bien prendre garde de ne s'en ſervir qu'en médiocre quantité ; il ajoute que quelques Laboureurs voiſins de la mer, ont fait uſage de cette vaſe avec de mauvais fourrages qu'ils mêloient enſemble & qu'ils laiſſoient pourrir en tas. Lorſque tout étoit conſommé, ils étendoient cet engrais ſur la terre;

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

M. Duhamel n'a parlé de la vaſe de la mer que ſur des relations qu'on lui a faites; auſſi ne dit-il pas en avoir jamais fait aucune épreuve.

M. Deſcognets de Correc n'a publié aucun mémoire au ſujet de ſon engrais ; il s'eſt contenté d'en rendre compte aux Miniſtres & à M. l'Intendant : il lui ſuffit de faire différentes épreuves. Il convient que les terres de Bretagne, comme toutes celles des autres Provinces, ſe diviſent en trois eſpeces ; les unes ſont légeres, les autres lourdes, & la qualité des troiſiémes tient le milieu. M. Deſcognets convient auſſi que les Laboureurs ramaſſent les boues des chemins qu'ils laiſſent pourrir en tas, & que ces boues fertiliſent un peu la terre ; mais ſi elles ſont priſes dans des chemins où il paſſe journellem^t. un grand nombre de beſtiaux, qui en paſſant y dépoſent leur fumier, elles fertiliſent alors preſque ſuffiſamment les terres ; & ces boues, comme l'avance fort judicieuſement le Laboureur Armoriquain, donnent du corps aux terres légeres. M. Deſcognets ajoute qu'on peut encore donner du corps à ces mêmes terres par le ſecours de l'argille, en la tirant 7 à 8 mois avant que de s'en ſervir, & en mettant toujours le fumier ordinaire : l'argille garantit également les plantes des rigueurs de l'hyver & des chaleurs les plus fortes de l'été.

M. Deſcognets ne ſoutient poit que toutes les vaſes de la mer ſoient de la même nature, & qu'elles conſervent leurs propriétés pendant le même eſpace de temps ; il convient au contraire que celles qui ſeront plus chargées de coquillage, doivent durer davantage, parce qu'il leur faut plus de temps pour ſe diſſoudre ; mais il prétend que dans toutes les Ances & les Ports de mer où il ſe trouve de la vaſe, elle fera le même effet, il ne s'agira que du plus ou du moins de durée. Ainſi il eſt preſque d'accord avec le Laboureur Armoriquain qu'il n'a pas l'honneur de connoître ; il n'y a plus que ſur le dernier article où il obſerve, qu'il faut avant que d'employer la vaſe, la laiſſer mûrir pendant un an, afin qu'elle perde ſon feu. La vaſe dont M. de Correc ſe ſert, eſt tirée d'un endroit que la mer couvre réguliérement dans les plus baſſes marées, & elle eſt auſſi-tôt miſe ſur le terrein labouré ; elle s'eſt trouvée quelquefois ſi liquide, qu'il a fallu attendre quelque temps avant que de pouvoir l'étendre. Cette vaſe nouvellement tirée de la mer, rendit très-fertile un terrein des plus ingrats, qui donna la premiere année une récolte abondante d'orge. Ce même terrein produira cette année du froment pour la troiſiéme fois ; ce ſera donc quatre récoltes que la vaſe de la mer aura fournies. M. Deſcognets convient qu'il vaut mieux laiſſer deſſecher la vaſe, parce que le tranſport en eſt moins couteux.

Le Laboureur Armoriquain, dans la Gazette du 25 Novembre, définit ſi bien les vaſes que contiennent les palues de Toul-en-Hery, qu'on croiroit qu'il ſeroit né ſur le bord de cette greve. M. Deſcognets eſt d'accord avec lui ſur la qualité de cette vaſe, car il la croit également propre à toute ſorte de terreins. On ne peut diſconvenir de ſa qualité fécondante, à moins qu'on ne ſoit en état de prouver le contraire par des expériences de 7 ou 8 ans; car voici la quatriéme année qu'elle produit des récoltes, une d'orge & trois de froment; la terre ne paroît point encore fatiguée, & tous les Cultivateurs du canton ſont perſuadés qu'elle portera d'autres récoltes, ſans qu'il ſoit néceſſaire de remettre de la nouvelle vaſe ni aucun autre engrais. M. Deſcognets, afin de pouvoir inſtruire le public de la durée de la vaſe, & s'en inſtruire parfaitement lui-même, enſemencera ſon terrein tant qu'il pourra rapporter de bonnes récoltes.

Il ne diſpute point la bonté du goémon, mais le danger qu'on courre pour l'aller prendre fait trembler : c'eſt ordinairement en Janvier & en Février, & tous les ans nous perdons un grand nombre d'Habitans; voilà ce que M. Deſcognets déſaprouve.

Il ne ſe trouve point auſſi trop d'accord avec le Laboureur Armoriquain ſur la quantité de goémon qu'il faut par journal, à moins que le goémon de ſon quartier n'ait une qualité bien ſupérieure à celui dont ſe ſervent les Armoriquains de Loequirec & de Toul-en-Hery; car ils mettent ordinairement juſqu'à ſix charretées de goémon ſec par journal ; il y a des Laboureurs qui ne ſont pas aſſez riches pour en employer plus de quatre, ce qui ne dure qu'un an. Pour faire une charretée de goemon ſec, il en faut 12 de verd, par conſéquent 72 pour ceux qui mettent ſix charretées de ſec par jour-

tial, & 48 pour ceux qui n'en mettent que quatre. Comme M. Deſcognets n'en fait point uſage, il a envoyé chercher des Armoriquains qui s'en ſervent, afin de s'éclaircir ſur ce point. On rapporte dans cette même Gazette, que M. Deſcognets a mis 60 & 80 tombereaux par arpent; il faut examiner dans quelles terres il s'en eſt ſervi; il répondra que c'eſt dans une terre qui ne rapportoit que de la bruyere noire mêlée d'un peu de jonc; il l'avoit fait défricher, vaſer & enſemencer tout de ſuite, ſans laiſſer pourrir la terre; il y a peu d'engrais qui pût faire pareil effet dans une terre ſi ingrate, & ſi mal expoſée.

M. Deſcognets penſe bien que 30 tombereaux ſuffiroient par journal pour les terres que nous appellons terres chaudes; il en juge par l'uſage qu'en a fait un Cultivateur de ſon voiſinage, à une proportion même moins forte, & qui s'en eſt très-bien trouvé. On eſt fort dans l'uſage de ſe ſervir du ſable de mer dans le canton de M. Deſcognets, & il vient après cet engrais aſſez communément du petit trefle ſauvage, mais le grand n'y vient point ſans être ſemé; auſſi la plupart de nos Laboureurs en ſement-ils parmi la pommelle.

Enfin, M. Deſcognets penſe que tous les engrais de la mer ſont bons par la grande quantité de ſel marin dont ils ſont impregnés; il compte que la vaſe l'eſt plus que tous autres; il eſt encore perſuadé que ſi les chemins qui conduiſent à la mer étoient plus acceſſibles, la fertiliſation s'étendroit beaucoup plus avant dans les terres.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des ſourrages pendant la premiere quinzaine de Mars 1767, dans les GÉNÉRALITÉS de

LILLE.				VALENCIENNES.				MOULINS.				PERPIGNAN.			
Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Aire.	16	13	9	Aveſnes.	17*	5		Aubuſſon.	21	10		Foix.	28	18	6
Arras.	16	2	7	Bavey.	13	15	7	Château-Chi.	21	14					
Bailleul.	21	6	7					Decize.	19	17	4				
Bapaume.	16	2	1	Cambray.	15	15		Evaux.	21	4	6	Montlouis.	26	8	10
Bergues.	22	3	6	Condé.	16	17	10	Gannat.	21	6	8				
Bethune.	19	15	9	Givet.	16	5		Gueret.	25*	10					
Caſiel.	23	8		Landrecy.	15	7	5	Montluçon.	18	16		Pamiers.	24*	14	6
Douay.	16	11	6					Montmarault.	18*						
Dunkerque.	26*			Mariembourg.	18	8		MOULINS.	21						
Gravelines.	21	13	10	Maubeuge.	14	16	5	Nevers.	21	2		PERPIGNAN	31*	8	9
Heſdin.	15	4		Philippeville.	16			S. Pierre le M.	20	5					
LILLE.	18	14	3	Queſnoy.	13*	4	10	St. Pourçain.	21	12		Prades.	27	12	2
S. Omer.	19	19	11												
S. Pol.	11*	14		St. Amand.	16	2	8								
S. Venant.	22			VALENCIENNES.	15	15									
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	3	3	From. le ſep.	15	16		From. le ſep.	20	19	9	From. le ſep.	27	16	6
Pain la liv.		2	9	Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		3	2
Avoine le ſ.	5	12	8	Avoine le ſ.	4	8	10	Avoine le ſ.	5	16	8	Avoine le ſ.	10	1	9
Foin le q.	1	11	7	Foin le q.	1	4	4	Foin le q.	1	11	8	Foin le q.	1	16	5
Paille le q.	1	2	6	Paille le q.		15	8	Paille le q.		13	1	Paille le q.		13	9

REMARQUES

Faites au Bureau d'Agriculture du Mans.

La feuille N°. 20 de la Gazette d'Agriculture, rapporte les obſervations de MM. du Bureau de Brives, ſur un phénomene réſervé à l'obſervateur de Chalons, ſur le froment ſemé en Mars, qui a levé & donné ſimplement ſes fanages dans la même année, & qui dans la ſuivante a monté en tuyaux, fleuri, donné des épis nombreux, & fait une belle production; mais ce prodige du haſard ne peut pas autoriſer à décider ſouverainement que le froment ſoit réellement une plante biſannuelle. Des expériences réitérées auroient pu prouver le contraire avant que de l'annoncer comme une choſe conſtante.

Un Cultivateur Suédois annonça il y a quelques années, dans les papiers publics, comme une choſe certaine, que l'avoine ſemée en Mars, & fauchée juſqu'en automne toutes les fois qu'elle voudroit monter en tuyau, ſe ſoutiendroit bien pendant l'hyver, & que l'année ſuivante le champ ſe trouveroit métamorphoſé, & donneroit une abondante récolte de ſeigle.

Sans ajouter foi à ce phénomene, je réſolus d'en faire l'expérience ſur quelques ſillons avec tout le ſoin & toute l'exactitude recommandée dans le procédé. Mon avoine ſe ſoutint aſſez verte pendant l'automne & dans partie de l'hyver qui ne fut pas rigoureuſe; au printemps l'avoine diſparut réellement, mais mon eſpérance ſur la récolte du ſeigle, s'évanouit en même temps que l'avoine, pas un ſeul grain de l'une ni de l'autre eſpece ne parut dans le champ; je me ſuis diſpenſé de reitérer cette épreuve, & d'en aller faire des reproches au merveilleux Suédois.

En reprenant les obſervations ſur le froment ordinaire qu'on ſeme au printemps, je dis avec MM. du Bureau de Brives, que pour réuſſir, il doit être ſemé de très-bonne heure, c'eſt-à-dire, au plus tard à la fin de Février, & en terre ſaine. J'ajoute de plus, que ſi la ſituation & le terrein ſont très-froids, que ſi l'année eſt humide, pluvieuſe & tardive, ce bled dans ce cas ne montrera ſes épis que dans le mois d'Août, & acquérra difficilement ſa pleine maturité. Si le temps n'eſt pas favorable, une partie des épis avortera ſans ſortir entiérement du foureau.

On évitera ces riſques, ſi au lieu de ſemences produites par le froment ordinaire qui aura été ſemé avant l'hyver, on ſe ſert de froment proprement dit *froment Mars*, provenu des grains ſemés en Mars, lequel eſt toujours plus certain que l'autre; ſa progreſſion ſera plus prompte, & ſa maturité ſuivra de très-près celle du froment ſemé avant l'hyver; le grain en eſt plus petit, auſſi abondant, mais il n'égale pas la blancheur & la qualité de la farine que donnent nos beaux froments d'hyver.

Nous diſtinguons dans le Maine ces deux eſpeces de ſemences, quoiqu'originairement elles ſoient parties du même principe, & qu'à proprement parler ce ſoit le même genre de grain, avec cette différence que la nature de l'un ſe change ſucceſſivement en changeant la ſaiſon propre à ſa germinaiſon, par ce moyen on force ſa reproduction pour ainſi dire, en ne le laiſſant en terre que pendant cinq mois, au lieu de neuf. Ce même bled reſſemé d'année en année dans la même ſaiſon, s'aproprie pour ainſi dire une autre nature que le froment ordinaire ne peut acquérir d'abord, c'eſt ce qui fait que celui-ci court toujours plus de riſques dans ſa progreſſion & dans ſa production, par les intempéries; on peut donc dire que ce ſont deux eſpeces diſtinctes de froment.

Il en eſt de même des orges d'hyver & des orges de Mars, des avoines d'hyver & de celles de Mars; je ne parle pas des ſeigles de Mars, parce qu'ils ne ſont pas d'uſage en cette Province, mais je me perſuade qu'on pourroit également accoutumer ces ſemences à un pareil changement de ſaiſon, & avec le même avantage.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

PRIX

Accordés chaque année par M. le Curé de S. Denis-ſur-Sarthon, aux Cultivateurs de ſa Paroiſſe. (a)

Monſieur Colombet, Curé de S. Denis-

(a) *Nous croyons devoir donner en entier ce mémoire que nous n'avions publié que par*

ſur-Sarthon, & Doyen d'Alençon, l'un des Membres de la Société d'Agriculture de cette Généralité, a réſolu de ranimer l'Agriculture languiſſante dans ſa Paroiſſe & dans les environs. Il a cru que le moyen le plus ſûr d'y parvenir, étoit de propoſer aux Cultivateurs de ſa Paroiſſe différens prix, dont le poids tombera ſur lui ſeul. Il les accordera chaque année, tant qu'il ſera Curé de Saint Denis, à ceux qui les mériteront, au jugement de deux Commiſſaires qui ſeront choiſis chaque année par la Société.

Les terres de la Paroiſſe de Saint Denis, ſont aſſez bonnes; mais elles ſont mal cultivées. Elles manquent ordinairement de labour, d'engrais & de ſemence d'une bonne qualité. Le bled qu'on y récolte aujourd'hui, ſe vend au marché d'Alençon, 15, 20 ß par boiſſeau moins que le meilleur bled expoſé au marché: le boiſſeau d'Alençon contient vingt-deux pintes, meſure de Paris. Pour engager à mieux cultiver ces terres, & à y dépoſer des ſemences de meilleures eſpeces, M. le Curé de Saint Denis rendra chaque année la paille de dîme qu'il aura perçue, à celui qui, au jugement des Commiſſaires, aura récolté le meilleur bled.

Les Cultivateurs de la Paroiſſe de Saint Denis, ne ſont point dans l'uſage d'élever des poulains, ou s'ils en élevent quelques-uns, ils ſont d'une ſi mauvaiſe eſpece, qu'ils n'en tirent que très-peu de bénéfice. M. Colombet, pour engager les Propriétaires, Laboureurs & Métayers, à changer leur mauvaiſe eſpece de chevaux, & donner plus de ſoins pour l'éducation de leurs poulains, ſera chaque année, à celui qui, au jugement des Commiſſaires, ſe trouvera avoir le plus beau poulain, la remiſe entiere de la dîme des trefles, ſainfoins & luzernes, qui croîtront dans la Paroiſſe, & dont la dîme lui en appartient, lorſqu'ils ſont fanés & logés, ſuivant la Juriſprudence du Parlement de Normandie.

Le produit de la récolte eſt inſuffiſant dans les meilleures années, pour nourrir les Habitans de la Paroiſſe de Saint Denis; de façon qu'il eſt impoſſible que les Fermiers & Métayers qui n'élevent ni chevaux ni bœufs, puiſſent payer les Propriétaires. Les Habitans de ce canton n'ont pas plus de ſoin d'élever des bœufs que des chevaux; ils ſont obligés d'acheter à crédit ceux dont ils ont beſoin pour la charrue: ils les payent par conſéquent plus cher qu'ils ne valent, enſorte que ces Cultivateurs chargés d'une nombreuſe famille, après avoir beaucoup travaillé pendant un grand nombre d'années, ſont réduits à la derniere des miſeres; leurs meubles & effets ſaiſis & vendus, ne ſuffiſent pas pour remplir les fermages qui ſont dûs. Pour les engager à corriger cette mauvaiſe pratique, M. le Curé de Saint Denis accorde chaque année à tous ceux de ſa Paroiſſe, qui éleveront & nourriront tous les ans deux veaux, pour les faire couper & les deſtiner à la charrue, une remiſe entiere de la dîme des trefles, ſainfoins & luzernes.

S'il arrivoit que le même Cultivateur eût mérité la même année le prix des poulains, M. le Curé lui fera remiſe de la moitié de la groſſe paille de dîme qu'il aura payée.

Les bêtes à laine ſont une autre ſource de richeſſes, dont la Paroiſſe de Saint Denis ne retire pas tout le fruit poſſible: elle eſt compoſée de deux cent vingt familles, dont toutes ou preſque toutes, ont un troupeau peu nombreux; l'eſpece eſt très-petite, mais bonne en elle-même: la laine en eſt fine & ſoyeuſe, mais en petite quantité: on l'eſtime ſur-tout pour les Manufactures d'étamines du Mans.

Cette eſpece de bêtes à laine paroît avoir dégénéré, par le peu de ſoin qu'on prend dans cette Paroiſſe des brebis & des moutons: elles ſont pour l'ordinaire mal logées, & toujours très-mal-proprement; ce ſont des enfans qui les gardent, & qui n'en ont aucun ſoin; de façon qu'elles perdent dans les hayes une grande partie de leur toiſon; qu'elles ſont attaquées de maladies conſidérables, & que la plus grande partie périt pendant l'hyver. M. Colombet ayant remarqué, depuis 13 ans qu'il eſt Curé de Saint Denis, que les Propriétaires, Laboureurs & Métayers, payent avec peine la dîme de la laine & des agneaux, a cru qu'il ſeroit avantageux au bien général de ſa Paroiſſe, qui eſt très-conſidérable par l'étendue & le nom-

---

extrait dans la Gazette N°. 7 de cette année. On ne ſçauroit d'ailleurs remettre trop ſouvent ſous les yeux du public une action d'autant plus remarquable qu'elle eſt malheureuſement peu communs.

bre des Habitans, d'exempter de dîme de laine & d'agneau, celui qui, au jugement des Commiſſaires, aura chaque année le plus beau troupeau de moutons.

Comme l'eſpece de bêtes à laine eſt petite, il ſouhaiteroit qu'on fît des eſſais pour corriger ce défaut. En conſéquence il a propoſé à pluſieurs Cultivateurs, d'en tirer de Flandres & du Cotentin : tous croyent unanimement que les grandes eſpeces ne réuſſiront pas dans le pays, par le défaut des pâturages. Cela peut être vrai; peut-être auſſi cette façon de penſer tient-elle du préjugé, qui les attache à leurs anciens uſages : ce ſeroit donc l'expérience qu'il faudroit conſulter. Il y a des dépenſes à faire & des riſques à eſſuyer. Pour y ſubvenir, M. le Curé de Saint Denis fera une remiſe entiere de la dîme des agneaux & de la laine, pendant l'eſpace de ſix années, & même plus long-temps, ſi la Société d'agriculture le juge néceſſaire, dans les circonſtances particulieres qui ſe préſenteront à tous ceux indiſtinctement qui auront un troupeau de la grande eſpece, durant leſdites ſix années.

Il accorde même pendant autant d'années, une remiſe entiere de la dîme des agneaux, à tous ceux qui auront ſeulement un belier de la grande eſpece, ſoit que le reſte du troupeau ſoit de l'eſpece commune, ou d'une eſpece particuliere.

La Société ſe flate que de pareils prix contribueront beaucoup aux progrès de l'agriculture dans le canton de Saint Denis. Elle oſe même eſpérer qu'un pareil exemple de déſintéreſſement & de zele, ſera ſuivi de pluſieurs Communautés Religieuſes, d'autres gros Décimateurs, & même par des Cultivateurs aiſés : ſouvent la conceſſion du plus leger avantage, ſuffit pour faire naître l'émulation.

COMMERCE.

DE VARSOVIE, *le 6 Mars.*

LA commiſſion de la tréſorerie de cette Ville s'occupe aujourd'hui principalement de l'amélioration du commerce, & met toute ſon attention à faire des réglemens plus convenables pour la navigation de Dantzick.

La promptitude avec laquelle les glaces de la Viſtule ſe ſont rompues, a fait périr pluſieurs perſonnes.

DE COPENHAGUE, *le 10 Mars 1767.*

Le Roi a fait publier un placard en date du 3 de ce mois, émané de la Chambre générale des finances & douanes des Indes occidentales & de la Guinée, par lequel après avoir été informé que les fabriques établies dans ce Royaume pour fournir le métal battu & boſſelé, propre à la dorure, ne pouvoit pas ſuffire à la demande des Habitans, il a plu à S. M. de lever la prohibition du 19 Mai 1760, ſur l'importation dudit métal, & d'en permettre pour quelque temps l'importation en Dannemarck & en Norwege, en acquittant un droit de 7 & demi par cent de la valeur de la marchandiſe, conformément au tarif de la Douane.

COLONIES FRANÇOISES.

MORTS.

Le 14 Novembre 1766, M. *Brunet* pere, Habitant aux Gonaïves, âgé de 66 ans.

Le 19 au Port-au-Prince, M. *Meynadier*, Négociant, & aſſocié de MM. *Hermite* freres.

Le même jour ſur ſon habitation, dans les hauteurs du petit Goave, Md^e. *Ducamp*, épouſe du Procureur au Siege royal du Petit Goave, de ce nom, auparavant veuve de M. *Thibault du Paty*, Procureur du Roi au même Siege.

Le 20, M. *Mignot*, Habitant dans les bas de l'artibonite, âgé d'environ 71 ans. Il a paſſé plus de 40 ans dans la Colonie.

Le 21 au Cap, M. *André Poupart*, Habitant audit lieu.

Le 24, au quartier Morin, M. *Pierre-Alexis de Diederik*, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, ancien Capitaine au Régiment de Karre, Suiſſe, natif de Thann en Alſace. M. *Deſportes*, ancien Receveur des droits du Roi au Cap, eſt ſon exécuteur teſtamentaire.

BIENS & SUCCESSIONS.

A vendre, une habitation de 62 quarreaux de terre, propre à faire café & indigo, ſur

laquelle il y a beaucoup de bois pour charronage, merrein & eſſentes; cette habitation eſt ſituée au Port-Margot, à deux lieues du bord de la mer, entourrée de hayes vives, partie en mornes & partie en plat pays. On s'adreſſera à M. *Pillat*, au Borgne, qui en fera bonne compoſition.

M. *Roudanès*, Négociant au Cap, exécuteur teſtamentaire du feu ſieur *Louis Brunel*, vivant Négociant audit lieu, prie tous ceux à qui il peut être dû par la ſucceſſion dudit ſieur *Brunel*, de lui faire connoître leurs titres de créances, pour les payer, s'il y a lieu; comme auſſi il prie tous ceux qui doivent à ladite ſucceſſion, de vouloir bien payer. Il prie pareillement tous ceux qui pourroient avoir été chargés de papiers, doſſiers, *&c.* par ledit ſieur *Brunel*, de lui en donner avis, le plutôt poſſible, offrant de payer ce qui pourra être dû pour les pourſuites qu'ils auront faites à cet égard.

Ceux qui ſont chargés ou qui ont connoiſſance des ſucceſſions des ſieurs *Pierre & Alexandre-Thomas Chartier*, tous deux freres, natifs de Niort (ſçavoir, *Pierre*, mort à Leogane, & *Alexandre Thomas*, mort au Cap ou aux environs, tous deux Maçons) ſont priés d'en donner avis à M^e. *Girard*, Avocat en Parlement, demeurant au Cap, rue Vaudreuil, près l'ancienne Comédie.

Les créanciers de la ſucceſſion de feu M. *Roger* pere, Habitant au Limbé, ont été priés de la part de M. *Duvernay de Rocquefort*, Habitant à l'Acul, de ſe trouver le lundi premier Décembre dernier, dans l'étude de M^e. *Leclerc*, Procureur au Cap, & d'apporter leurs titres de créances, avec l'état de ce qui leur reſte dû en principaux, intérêts & frais, à l'effet de prendre des arrangemens convenables pour l'acquittement deſdites créances.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 1^er Avril 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^e. *l'once* à	99	℔	ß d.
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	54		
Idem de 11 d. 10 g. à	51 17 6	à 52	℔
Piaſtres le marc, ...	48 12 6		

CHANGES A PARIS.

Av. 1767.	*Jeudi 2.*	*Ven. 3.*	*Sam. 4.*
Amſterdam.	55 5 8^e.	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1 16^e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 . . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	14 18 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	1 ¼ p^c .	. . . .	. . . .

EXTRAIT

Des Regiſtres du Conſeil Souverain de l'Iſle Guadeloupe.

Ce jour, 5 Janv. 1767, le Conſeil Souverain aſſemblé, M. d'Heſmivy, Baron de Moiſſac, Intendant de cette Iſle, a dit :

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous communiquer l'état de recette de l'impoſition de l'année 1765.

S'il eſt ſatisfaiſant pour un Adminiſtrateur d'être témoin du zele des Habitans à s'acquitter de leurs obligations, il ne l'eſt pas moins de mettre ſous leurs yeux les détails des objets qui y ont rapport.

Mon ſoin le plus intéreſſant eſt de veiller à l'exactitude de la perception, & de mettre chaque particulier en état d'en juger par lui-même.

La publicité de mon adminiſtration adoucira mes travaux; le bonheur de la Colonie fait toute mon ambition.

Elle a éprouvé les bienfaits du Roi, par les ſoulagemens que les Cultivateurs ont trouvés dans la nouvelle forme d'impoſition, & par l'exemption des logemens militaires qu'elle vient d'obtenir. Les charges ſont toujours légeres, quand elles ſont diſtribuées avec juſtice, & ſupportées par des ſujets fideles.

Je ne parle point du produit des impoſitions de 1763 & 1764, la Colonie en a eu connoiſſance par le détail que M. le Préſident de Peinier lui en a donné dans le préambule de ſes Ordonnances, des 24 Février 1764 & 15 Janv. 1765; j'en ai apuré les comptes.

Je l'imite d'autant plus volontiers aujourd'hui, que ſon exemple eſt un devoir pour moi, en même temps qu'il ſatisfait mon cœur & ma délicateſſe.

C'eſt par vous, Meſſieurs, que la Colonie ſera inſtruite de toutes les ſommes qui ſont entrées dans la Caiſſe du Roi, dans le courant de l'année 1765.

Elle verra que l'on a imputé à ſa décharge une ſomme de 54397 ℔ 6 ₰ qu'elle avoit payée de plus ſur 1764, laquelle étant ajoutée au produit effectif des droits de 1765, a donné 12122 ℔ 2 ß 3 ₰ au-delà des 900000 liv. impoſées. Il lui en ſera également tenu compte en 1766.

Le droit de 8 ℔ par quintal ſur la morue étrangere, a donné, depuis la création de ce droit en 1765, juſqu'au 30 Décembre ſuivant, 68288 ℔. Ce produit a été deſtiné par Sa Majeſté à l'acquittement des anciennes dettes contractées pour ſon ſervice à la Guadeloupe.

J'ai reconnu, par l'apurement du compte des anciens exercices, qu'il y a eu en 1763 & 1764, ſur le produit réel de la capitation, un excédent de 93219 ℔ 14 ß 6 ₰, lequel a été imputé à l'objet des caſernes, dont je joins ici le compte particulier: la Colonie aura de quoi ſe remplir & au-delà des 75948 ℔ 2 ſ. 5 ₰. qu'elle redoit, au moyen des ſommes qui doivent rentrer dans ſa caiſſe, comme dues par les Habitans des différens quartiers, tant ſur la capitation que ſur l'impoſition des cazernes. Ces débets montent à 198944 ℔ 6 ß 10 ₰, ainſi qu'il eſt porté ſur l'Etat ci-joint.

Vu ledit état du produit de l'impoſition de l'année 1765, certifié tant par le ſieur Deſillets, Syndic principal, que par le ſieur Serault, Tréſorier, & viſé de mondit ſieur l'Intendant; la matiere miſe en délibération, & oui le Procureur général du Roi en ſes concluſions & requiſitions.

La Cour a ordonné & ordonne que ledit État ſera regiſtré ſur les regiſtres d'icelle, imprimé, lu, publié & affiché par-tout où beſoin ſera.

Donné au Conſeil Souverain de l'Iſle Guad. le Lundi 5 de Janv. 1767, du matin *Signé ſur le Regiſtre*, D'HESMIVY, collationné, *ſigné* MOUSTIER, Greffier en chef.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Avril.
Iſſaly,	3e.	G.	10
Maupaſſant,	4e.	J.	10
Fauveau,	7e.	G.	10
Boutet de Mont.	17e.	H.	8
Rouſſeau,	26e.	L.	9
Baroy,	27e.	J.	10
De la Garde,	29e.	M.	9
De la charmotte,	30e.	L.	10
Drouet,	35e.	J.	9
De Montal,	46e.	L.	10
De Ste. Luce,	47e.	J.	9
Patu,	56e.	M.	10
Pannelier,	63e.	J.	10

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1767.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
Ac. des Indes.	1250. 47 ½	1245	1247 ½ 50
Emp. de la Com.	397.		387
Prom. à 5 p ⅌.	25 ½ 25		
Prom. à 4 p ⅌.	40		
Ac. des Fermes.	745. 40	740	745
Amortiſſement.		23	
2 ſ. p. l. du Dix.		23	
3e. Loterie.		35	35
Annuités.			390
Coup. d'An.	74	74	74
Emp. de 50 mil.	33	33	33
Emp. de 30 mil.	30 ½	30 ½ 31	30 ½ 31
Col. 1759.			
Canada.	59 ½ 40. 5m.	39 ½	39 ½
4e. L. Epoques.	34	29. ½ 10e. 34	30
Nouette.	34 34 ½	34 ½ 34	34 ½ 34
			Ac. de la caiſ. 1010
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌.			
3 p ⅌ ſur les Cui			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 28.

De Cadix.

Le 26 Février 1767, il eſt ſorti de ce Port deux Bâtimens Eſpagnols allant, l'un à Porto-Rico & à la Havane, l'autre à Carthagène des Indes, chargés l'un & l'autre de diverſes marchandiſes. Ces Navires doivent être convoyés juſqu'au-delà du Cap Saint Vincent par le Vaiſſeau de Guerre Eſpagnol *la Princeſſe*.

Le 9 de Mars trois Navires Eſpagnols partirent de cadix allant l'un à la Havane, l'autre à Caracas, & le troiſiéme à Buenos-Ayres, chargés de différentes marchandiſes.

De la Guadeloupe.

Prix *des Denrées des Colonies & autres Marchandiſes, le* 28 *Octobre* 1766.

Le ſucre blanc de la premiere qualité s'eſt vendu de 54 à 55 livres; celui de la ſeconde, de 52 à 53 livres; celui de la troiſiéme, de 50 à 51 liv.; le commun, de 38 à 44 liv.; le ſucre tête, de 30 à 36 l.; le café, de 17 à 18 ſols; le coton, 195 liv.; la farine de Moiſſac, de 70 à 80 liv.; le vin de Ville, de 160 à 250 liv.; celui de Cahors, de 140 à 160 liv.; celui de Provence, de 100 à 110 liv.; le bœuf ſalé, de la premiere qualité, de 75 à 84 liv.; le commun, de 60 à 66 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. *l'ancre*; le lard en planche, de 18 à 20 ſols *la livre*; le beurre à la roſe, de 55 à 60 liv. *le cent*; l'huile, de 30 à 33 liv. *la cave*, le ſavon, de 115 à 120 liv. *le cent*; la chandelle, 25 ſols *la livre*; la bougie, de 4 liv. à 4 liv. 10 ſols auſſi *la livre*; les toiles de rin à 3 quart, 48 ſols *l'aune*; dito à ſept huito. 55 ſols; dito Vimoutier, 3 liv. 10 ſols, gros fort, 48 ſols; Hall & Combourg, 37 ſols 6 den.; fougere, de 30 à 33 ſols; Morlais, 170 *la piece*; laval blanc, de 50 à 55 ſols *l'aune*; gingas de Rouen, 35 ſols; *idem* de Flandres, 42 ſols.

De Marseille, *le* 24 *Mars* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 16 au 23 Mars 1767, il eſt entré dans ce Port 16 Bâtimens François, dont deux venant des Colonies; ſçavoir, l'*Hector*, Capitaine *Antoine Hallot* de Nantes, parti de la Guadeloupe; le *Saint Jacques*, Capitaine *Touſſaint Margan* de Marſeille, parti de la Martinique, chargés de ſucre, d'indigo, de café & de coton; les autres venoient de Majorque, de Carthagène, d'Alicante, d'Almerie, de Barcelonne, de Tortoſe, d'Arles, de Cette, de Narbonne & d'Agde, chargés de ſon, de gros millet, de ſoude, d'alun, de farine, de fromages, de légumes, d'huile, de charbon de terre & de diverſes autres marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps, 36 Bâtimens François & 10 Etrangers; des premiers, 5 alloient aux Colonies; ſçavoir le *Zélé*, Capitaine *François Pinatel* de Marſeille; le *Saint Domingue*, Capitaine *Olivier Maillard* du Croiſic, partis tous deux pour le Cap; l'*Heureuſe Paix*, Capitaine *Jacques Lacorte* de Bayonne; le *Comte de Nolivos*, Capitaine *Jacques Ardouin* de Bordeaux, parti tous deux pour la Martinique; la *Charlotte*, Capitaine *Pierre Maſſon* de l'Iſle d'Oleron, parti pour Cayenne; les autres alloient à Menton, à Frejus, à Cannes, à Agde, à Saint Tropès, à Arles, à Bandol, à la Cale, à la Seine, à Gênes, à Cagliari, à Civita-Vecchia, à Barcelonne, à Malaga, à Mahon, en Barbarie, au Levant, à Patras, à la Rochelle, à Vannes, à Nantes, à Dunkerque, à Roterdam & à Hambourg, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes, d'épicerie, droguerie & autre.

De Bordeaux, *le* 28 *Mars* 1767.

Prix courant des Denrées de l'Amérique.

Le quintal de ſucre blanc, premiere ſorte, de 52 à 53 liv.; dito ſeconde ſorte, de 48 à 50 liv.; dito troiſiéme ſorte, de 42 à 45 liv.; dito quatriéme ſorte, de 39 à 40 liv.; petits ſucres, de 36 à 37 liv.; ſucres communs, de 32 à 35 liv. ſucre tête, de 26 à 30 liv.; ſucre brut de Léogane; de 26 à 31 liv.; dito du Cap, de 25 à 30 liv.; dito de Saint Louis, de 23 à 29 liv.; dito de la Martinique, de 22 à 27 liv. *La livre* de café de la Martinique nouveau fin, de 19 à 20 ſols; dito marchand, de 17 ſols 6 den. à 18 ſols 6 den.; dito vieux, de 15 ſols 6 den. à 16 ſols 6 den.; café de Saint Domingue nouveau fin, de 17 à 18 ſols; dito marchand, de 15 ſols 9 den. à 16 6 den.; dito vieux, de 14 ſols 9 den. à 15 ſols; indigo bleu & violet, 9 liv.; mêlé, de 6 liv. 7 ſols à 6 liv. 10 ſols; cuivré fin, 5 liv. 8 ſols;